Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL14-06102025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer
DESTINATION
BAIE DE CANCHE

Délibération n°14	Conseil Municipal du Lundi 6 Octobre 2025
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Budget Ville – Décision Modificative N°1

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Décision modification 1 – Budget Ville

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2

Vu la délibération n°5 du 9 Avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Ville

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 23 septembre 2025.

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant que les travaux de restauration du patrimoine religieux se réaliseront durant l'année 2025, il convient de transférer les crédits initialement prévus au compte 2313 vers le compte 21318 ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires aux comptes 777 et 13916 afin de pouvoir passer les écritures comptables des subventions amortissables.

Considérant le besoin d'inscrire les crédits nécessaires afin de verser l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération des deux baies ;

Considérant le trop-perçu de taxe d'aménagement que nous avons perçue, il convient d'inscrire des crédits au compte 10226 ;

Considérant que les travaux de construction des modulaires pour l'ASE Pétanque ne se termineront pas durant l'année, il convient de transférer les crédits du compte 21351 au compte 2313 ;

Considérant la modification des montants des prélèvements au titre du fonds de péréquation intercommunal reçu le 20 Aout 2025 ;

Considérant une augmentation de 24 952.00€ entre 2024 et 2023 ;

Considérant le montant de 46 736.00€ pour l'année 2025 ;

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2025 comme suit :

Rénovation du patrimoine religieux

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Section Dépenses d'Investissement			
21	21318/020/01061/PATRIMOINE	Autres bâtiments publics	53 000.00 €
23	2313/020/01061/PATRIMOINE	Constructions	- 53 000.00 €

Subventions amortissables

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
023	023/01/ 0111 - Virement à la section d'investissement	14 807.00€	042	777/01/ 0111 - Quote-part Subv invest transf cpte résul	14 807.00€
SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	13916/01/01 – Autres établissements publics locaux	14 807.00€	021	021/01/0111 - Virement de la section de fonctionnement	14 807.00€

Attribution de compensation

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Section D'investissement			
204	2046/020/0111/HCV	Attributions de compensation d'investissement	+ 12 940.65 €
20	2031/020/0101/HCV	Frais d'études	- 12 940.65 €

Trop perçu taxe d'aménagement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Section Dépenses d'Investissement			
10	10226/01/0111/HCV	Taxe d'aménagement	1 174.67 €
20	2031/020/0101/HCV	Frais d'études	- 1 174.67 €

Modulaires ASE Pétanques

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Section Dépenses d'Investissement			
21	21351/325/0116/MOD	Bâtiments publics	- 95 000.00 €
23	2313/325/0116/MOD	Constructions	95 000.00 €

Fonds de péréquation intercommunal

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Section Dépenses de Fonctionnement			
014	7392221/020	Fonds péréquation ress.com. et intercom	24 952.00 €
012	64111/020	Rémunération principale	- 24 952.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille